



l'enseignement agricole

snetap

FSU.

Sous la pression des personnels
**Le Ministre lâche
quelques moyens**





Soyons vigilants Sauvegardons la laïcité de la République

Les récentes déclarations du président de la République, en particulier le discours de Latran du 14 janvier, portent atteinte aux fondements de la laïcité.

La FSU et d'autres organisations appellent à réagir en poursuivant la signature de la pétition «sauvegardons la Laïcité de la République».

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit (...) C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposent à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

FSU Paris, 12 février 2008

Signez la pétition sur : www.appel-laïque.org



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42

Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr

snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : février 2008

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

actualité

4

- › Les syndicats de l'EAP reçus le 15 février par le Ministre de l'Agriculture : M. Barnier annonce le déblocage de moyens supplémentaires
- › Formation Professionnelle Continue et Apprentissage : des assises pour relancer la réflexion et l'action
- › Précarité - Tout reste à faire
- › Mobilisation pour l'Enseignement agricole public : Soutien officiel du PS et du PC

pédago

8

- › La rénovation des BTSA :
Un chantier bien mal engagé
- › La FSU s'empare des questions environnementales

corpo

10

- › Filière administrative : le combat doit s'accroître
- › Filière Laboratoire : enfin des concours
- › Étude de l'Observatoire des Métiers sur les « B technique »

dossier

12

- › La hors classe : quelques infos pour mieux comprendre sa carrière
- › Négociations salariales : déni de dialogue social
- › Infirmières en colère

politique scolaire

14

- › Laïcité : que cachent les attaques présidentielles ?
- › Régularisation des travailleurs sans-papiers
- › Signez la pétition
« NON à la directive de la honte ! »

vie syndicale

16

- › Rattachement de l'Enseignement agricole à un ministère unique de l'Education

Ne jamais renoncer à agir !



Depuis l'annonce – via la note de service du 21 septembre 2007 – de nouvelles régressions pour l'Enseignement Agricole Public dans les 5 années à venir, le SNETAP a mis tout en œuvre pour s'opposer aux orientations prises par le Ministre et la DGER et pour défendre le service public. Après avoir décidé du principe d'une action lors de son Congrès d'Albi en novembre, il s'est d'abord adressé aux autres syndicats de l'EAP et trois d'entre eux (Sfoerta-FO – Syac-CGT – SUD Rural) ont accepté de la construire avec le SNETAP. Il en a ensuite appelé aux personnels pour qu'ils se mobilisent de la façon la plus unitaire possible et qu'ils exigent d'autres orientations pour les établissements publics. Cette mobilisation a culminé le 14 décembre, jour de la manifestation nationale à Paris, qui a rassemblé plus de 600 personnes déterminées.

L'intersyndicale Snetap-FSU / Sfoerta-FO / Syac-CGT / SUD Rural a sollicité par courrier (le 18 janvier) une audience auprès du Ministre et celle-ci a eu lieu le 15 février, en présence de l'ensemble des organisations syndicales, que le Ministre avait toutes invitées – même celles dont la direction nationale n'avait pas jugé utile d'appeler à l'action. (Vous pourrez lire dans les pages suivantes le compte rendu détaillé de cette audience, tel qu'il a déjà été diffusé aux sections.)

Il est important de souligner que le Ministre, après avoir entendu le signal fort envoyé par les personnels mobilisés, a décidé de redéployer des moyens au sein de son ministère en faveur de l'enseignement agricole public, ce qui se traduit par une atténuation de la baisse de la DGH pour la rentrée 2008, ramenée en moyenne de - 3% à - 1%, et par une augmentation sensible des postes ouverts aux concours en 2008.

Bien sûr, ces moyens supplémentaires ne sont pas à la hauteur de ce que nous demandions puisque l'évolution de la DGH reste négative et que les postes ouverts aux concours, même plus nombreux, ne suffiront pas à remplacer tous les départs, ce qui contribuera une nouvelle fois à alimenter la précarité. Ils sont cependant la preuve que l'engagement des personnels dans l'action, les nombreuses sollicitations de parlementaires au cours de l'automne et les interventions incessantes des élus nationaux du SNETAP et de l'intersyndicale pour dénoncer la politique mise en œuvre ont fini par produire des résultats.

Ce qui nous manque encore pour porter une appréciation globale, ce sont les décisions relatives à l'évolution des structures pour la prochaine rentrée. A ce jour, nous n'avons reçu que les décisions de la DGER concernant les formations à enjeu particulier (FAEP), sur lesquelles nous n'avons pas été consultés au préalable, et il nous manque encore de nombreux éléments pour savoir ce que sera le solde global des ouvertures et fermetures de classes, en particulier en ce qui concerne les 4e et 3e, que le Ministre s'est engagé à maintenir...

Dans chaque région, dans chaque établissement, nous appelons les syndiqués et plus largement, les personnels à continuer de combattre toutes les fermetures injustifiées, comme les élus du SNETAP continuent de le faire au niveau national, en particulier dans les instances de concertation (CTPC-DGER, CNEA).

Face à un gouvernement qui entend toujours réduire et démanteler les services publics, et qui, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), prévoit de supprimer 80 000 emplois dans le système éducatif dans les 5 ans de la législature, il est de la responsabilité de chacun de continuer à combattre cette politique.

Pour chacun d'entre nous, l'engagement et l'action sont plus que jamais à l'ordre du jour !



Annick Merrien

l'enseignement agricole



Formation Professionnelle
Continue et Apprentissage

Des assises pour relancer la réflexion et l'action

Le Snetap organise les **1^{er} et 2 avril 2008** les
5^e Assises nationales de la Formation Professionnelle
Continue et de l'Apprentissage.

Ces rencontres auront lieu à l'École Nationale du Génie
Rural, des Eaux et des Forêts, avenue du Maine, à Paris.

Principaux thèmes des débats : le protocole de gestion
des personnels de CFA et de CFPPA : la relance ; la Charte
CFPPA et l'appareil public de formation professionnelle ;
les statuts des personnels ; le devenir de l'apprentissage et
de la formation professionnelle continue publics.

Les Assises se préparent en région au travers d'une
enquête réalisée par les secrétaires régionaux. Les
modalités de déroulement et d'inscriptions seront définies
ultérieurement et accessibles sur le site Internet du Snetap.



Précarité

Tout reste à faire

La précarité avait été ciblée comme une priorité d'action
par notre congrès d'Albi.

Le groupe de travail dont les syndicats avaient obtenu
le principe lors du CTPM de novembre s'est réuni
pour la première fois le 23 janvier. La mission confiée
au CGAAER (Conseil Général de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Espaces Ruraux) par le ministre
Michel Barnier devrait rendre son rapport fin mars, mais
ses propositions risquent de se limiter à une « **charte
de bonne gestion des personnels contractuels** »,
alors que l'urgence est d'engager un plan de
titularisation pour tous (enseignants, non enseignants,
payés par l'État ou par les budgets d'établissement, de
droit public ou de droit privé).

Le ministère a refusé le moratoire sur les licenciements et
non renouvellements de contrats que nous demandions,
alors que la politique menée dans l'EAP va fortement
peser sur l'emploi des agents non titulaires.

La résorption de la précarité reste une gageure compte
tenu de l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux
concours. Si les différentes interventions du SNETAP
(groupes de travail, CTPC, audiences) ont conduit la DGER
et le ministère à en augmenter un peu le nombre, celui-ci
reste insuffisant eu égard au nombre important de
départs en retraite.

Dans ce contexte, le SNETAP juge indispensable
de réussir la journée d'action contre la
précarité du 12 mars, à l'initiative de la FSU,
et d'y assurer la lisibilité de l'enseignement
agricole. A cette fin, il appelle tous les agents
non titulaires à se mobiliser, à témoigner de
leur situation et à participer au rassemblement
du 12 mars.

JMLB

Les syndicats de l'EAP reçoivent M. Barnier au sujet des moyens



Étaient présents : le Ministre, Michel Barnier,
sa conseillère pour l'enseignement, Claude Viau, le DGER,
Jean-Louis Buër, et la chef du service des ressources
humaines (SRH) du MAP, Pascale Margot-Rougerie.

**Le ministre avait invité toutes les organisations syndicales
représentatives de l'EAP.**

**Michel Barnier a été présent environ 1 heure
et l'entrevue s'est poursuivie après son départ pendant une
durée à peu près équivalente avec ses représentants.**

Les annonces du Ministre

Le Ministre a déclaré qu'il avait écouté
et entendu ce qu'avaient dit les organi-
sations syndicales au sujet de la note de
service du 21 septembre 2007, relative
à la préparation de la rentrée 2008.
Il a rappelé que les orientations conten-
ues dans cette note de service avaient
été prises à un moment où le contexte
budgétaire n'était pas encore stabilisé
(le budget 2008 n'avait pas encore
été voté) et qu'il avait depuis décidé
d'un redéploiement interne de moyens
au sein de son ministère en faveur de
l'Enseignement Agricole Public. Bien
qu'il ne l'ait pas dit, il n'a pas non plus
pu ignorer la forte mobilisation des
personnels au dernier trimestre 2007
et notamment pendant la semaine d'ac-
tion du 10 au 14 décembre.

Il a ensuite annoncé plusieurs mesures
concrètes :

- La baisse de la DGH pour la ren-
trée 2008 est ramenée de - 3% à
- 1% : les moyens supplémentaires
ainsi débloqués doivent permettre le
maintien des classes de 4^e et 3^e ; ils
seront notifiés aux DRAF dans les
jours qui viennent.
- Les crédits de remplacement (des
enseignants) vont être abondés et
seront délégués rapidement aux
DRAF.
- Les recrutements 2008 ont été revus
à la hausse, le nombre de postes
ouverts aux concours ayant été sen-
siblement augmenté :

→ Enseignants et CPE - Concours
externes : 130 - Concours internes :
93 - COTOREP : 11 - Total : 234

→ Techniciens de Laboratoire -
Concours externe : 12 - Concours
interne : 12 - Total : 24

→ Autres personnels - Pas de con-
cours

• **Bac pro en 3 ans** : son objectif est
d'amener plus d'élèves au bacca-
lauréat mais il considère qu'il faut
prendre le temps nécessaire pour
préparer la réforme ; il est prêt à
ouvrir un **protocole de discussion**
avec l'ensemble des partenaires
de l'enseignement agricole.

• **5^e Schéma Prévisionnel National
des Formations** : les travaux vont
commencer et la concertation va
s'engager.

Intervention liminaire de l'intersyndicale

Nos 4 syndicats avaient décidé de
faire une préparation commune de
cette audience et de se répartir les
interventions sur les différents thèmes
retenus.

Dans une intervention liminaire, nous
avons rappelé la forte opposition sus-
citée par les orientations annoncées
par la DGER pour la rentrée 2008 et
les suivantes, ainsi que l'action menée
par les personnels à l'automne et en
décembre 2007 à l'appel de l'inter-
syndicale et les entrevues obtenues
à cette occasion avec le DGER et la

le 15 février par le Ministre de l'Agriculture nonce le déblocage complémentaires



conseillère du Ministre, lors desquelles nous avons fait part de nos revendications.

Tout en prenant acte des annonces faites par le Ministre, nous avons rappelé les attaques graves menées par le gouvernement contre les services publics et en particulier contre le service public d'éducation, qui se sont traduites par un recul sensible de l'Enseignement Agricole Public, mis dans l'incapacité de remplir sa mission de service public et contraint de refuser des élèves, au profit des établissements privés. Nous avons demandé au Ministre comment il entendait assurer le maintien d'un service public d'enseignement agricole et lui donner les moyens de son fonctionnement dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Nous lui avons dit notre refus d'une conception de l'enseignement agricole qui imposerait une complémentarité entre ses différentes composantes et redit notre exigence d'un enseignement public qui soit en mesure de proposer une offre de formation complète afin de garantir aux familles et aux élèves la liberté d'opter pour le Public.

Nous avons redit notre volonté d'un véritable dialogue social et critiqué la méthode actuellement retenue par la

DGER qui annonce des décisions sans concertation préalable sur des dossiers qui engagent l'avenir de l'EAP.

Conscients que nous ne pourrions pas traiter de l'ensemble des problèmes, nous avons enfin demandé au Ministre d'organiser prochainement deux séances de travail, si possible en sa présence, d'une part sur l'enseignement supérieur agricole et d'autre part sur la formation professionnelle (CFA/CFPPA).

Réponses du Ministre à cette intervention

A propos des moyens, il a rappelé que le MAP « ne s'extraîrait pas du cadre général de maîtrise des dépenses de l'Etat, mais qu'il était possible de faire les choses intelligemment ».

Parlant du processus de RGPP en cours, il a rappelé son objectif d'aboutir à un grand ministère de l'Agriculture, de la Forêt, de la Pêche, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, il a indiqué que l'histoire avait conduit aux équilibres actuels entre Public et Privé mais qu'il serait « attentif au fait que les familles aient toujours le choix du service public ».

Il a donné son accord de principe à nos deux demandes de séances de travail, précisant que dans l'enseignement supérieur il avait découvert des situations immobilières « indignes », comme à l'ENV d'Alfort, et que des travaux de rénovation allaient être engagés.

Il a annoncé une réorganisation de son cabinet avec une réaffectation des attributions des conseillers, Mme Viau conservant les relations sociales, l'enseignement supérieur et la recherche tandis que l'enseignement technique serait désormais suivi par Michel Dantin (à compter du 18 février 2008).

Il nous a donné acte que l'entrevue qu'il accordait ce jour aux organisations syndicales et les annonces qu'il faisait étaient à mettre au crédit des actions menées par les personnels (à l'appel de l'intersyndicale).

Les dossiers traités : interventions de l'intersyndicale et réponses

Les représentants de l'intersyndicale ont ensuite abordé les différents dossiers qui avaient motivé l'action des personnels.

Moyens et structures

Nous avons souligné le retard pris dans l'annonce des décisions relatives à l'évolution des structures de la rentrée 2008 et dit notre impression que l'annonce des décisions désagréables avait été délibérément renvoyée après les élections municipales.

Nous avons demandé des précisions sur le montant des moyens complémentaires accordés et sur le redéploiement interne opéré.

Sur le dossier structures, nous avons dénoncé l'absence de consultation des instances sur les formations à enjeu particulier (FAEP) et demandé si l'annonce du maintien des 4^e et 3^e s'inscrivait dans la durée, en mettant en avant la nécessité de continuer à accueillir les élèves en difficulté.

Bac pro 3 ans

Nous avons redit notre opposition à une substitution du Bac Pro 3 ans à l'actuel cursus en 4 ans (BEPA + Bac Pro), souligné les fortes différences de parcours entre l'Education nationale [moins de 60% des titulaires du BEP poursuivent des études au niveau IV] et l'Enseignement agricole [84 % des titulaires du BEPA poursuivent des études au niveau IV, 79 % obtiennent un diplôme à ce niveau et 25 % poursuivent des études de niveau III – BTS notamment]. Nous avons demandé au Ministre s'il confirmait le maintien du BEPA en tant que formation et dit que nous souhaitions le maintien des options du BEPA, contrairement au projet de la DGER de construire une Seconde professionnelle à 4 spécialités seulement (Production, Transformation, Aménagement, Services).

Réponses du Ministre sur ces deux points

Contestant toute volonté de reporter les annonces sur les structures, le Ministre a confirmé que les classes de 4^e et 3^e – « seules classes de remédiation » – seraient maintenues de façon pérenne. Il a également indiqué que le BEPA serait maintenu et que sa conseillère et le DGER nous en diraient plus à ce sujet. Il a enfin précisé que les décisions sur le Bac Pro ne devaient pas être prises dans la précipitation et qu'il fallait consacrer l'année 2008 à la réflexion sur ce dossier.

A propos des structures, il a précisé que, dans le cadre de la RGPP, il avait demandé à avoir la responsabilité de la gestion des lycées maritimes et s'est dit persuadé que l'enseignement agricole resterait sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

Emploi contractuel et précarité

Nous avons tout d'abord rappelé que la précarité au MAP ne se réduisait pas au seul emploi contractuel (il y a en effet de nombreux emplois aidés de type CA ou CAE) et que selon nous, les deux objectifs principaux de la mission confiée par le Ministre au CGAAER (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des

Espaces Ruraux) devaient être le respect du droit et le développement des dispositifs de titularisation.

Nous avons souligné la nécessité de ne pas recréer sans cesse de nouveaux emplois précaires, comme ce sera encore le cas cette année malgré l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours 2008. En effet, il n'y a que 130 postes ouverts aux concours externes d'enseignants/CPE pour plus de 200 départs en retraites prévus cette année, et dans les autres catégories, c'est encore moins favorable.

Nous avons mis en avant la situation constatée dans les CDI (Centres de Documentation et d'Information) où les personnels à statut précaire sont nombreux, pour illustrer l'aggravation de la précarité dans l'EAP et avons demandé l'ouverture de postes aux concours, notamment en TEPETA Documentation.

En ce qui concerne la gestion des contractuels, nous avons rappelé notre demande de mise en place de CCP (Commissions Consultatives Paritaires) nationales, échelon le plus pertinent selon nous, à la fois pour avoir la distance nécessaire par rapport à l'examen de situations individuelles et le niveau d'expertise souhaitable. Nous avons en outre dit que le périmètre des compétences des CCP devait être considérablement élargi, faute de quoi elles seraient inutiles.

MIS / Non renouvellement des détachements

Nous sommes revenus sur l'engagement pris par le Cabinet du Ministre le 14 décembre pour que les détachés faisant l'objet d'une mutation dans l'intérêt du service (MIS), sous la forme du non renouvellement de leur détachement dans l'EAP, bénéficient d'une bonification pour « mesure de carte scolaire », c'est à dire de l'octroi de 1500 points, comme c'est le cas pour les agents concernés à l'Éducation Nationale.

Nous avons également dénoncé le fait que plusieurs détachés aient eu un renouvellement de leur détachement limité à 1 an, alors que le renouvellement normal est de 5 ans.

Départ du Ministre

Le Ministre a quitté la réunion à ce moment là, en rappelant la mission qu'il avait confiée au CGAAER sur l'emploi précaire et en disant son incompréhension par rapport à notre refus de CCP régionales. Il nous a renvoyés vers sa conseillère et le DGER pour les autres éléments de réponse.

Régimes indemnitaires

Nous avons rappelé notre demande du versement d'une indemnité de même niveau que pour les autres personnels en faveur des TOS, alors qu'ils n'ont reçu que 700 € (contre 1 300 € pour les ATS). Et nous avons dit que le problème restait entier pour les agents logés par NAS (nécessité absolue de service), privés de toute indemnité. De la même manière, nous avons souligné les blocages liés aux actuels textes réglementaires pour les agents du statut Formation/Recherche.

Chauffeurs de car

Nous avons souligné l'imbroglio dans lequel se trouvaient les chauffeurs de car du fait du transfert des agents TOS aux Régions mais du non transfert de la mission de transport des élèves (pour activités pédagogiques). Cette question est résolue de manière très diverse selon les Régions ou pas résolue du tout. Nous avons demandé ce que le MAP comptait faire pour résoudre ce problème.

Réponses des représentants du Ministre

• Sur les moyens :

Des moyens supplémentaires pour les remplacements (+ 2 millions €) vont être délégués aux DRAF dès la semaine prochaine.

Des moyens supplémentaires sous la forme de + 130 ETP d'enseignants vont être notifiés aux DRAF pour la prochaine rentrée. L'attribution de ces moyens se fera de façon différenciée selon les régions, en appréciant divers éléments et notamment les flux d'élèves.

• Sur le Bac Pro 3 ans

Les réponses restent floues : dès à présent et en 2008-2009, il s'agit de bâtir ensemble la forme que prendra la Seconde professionnelle et de mener une réflexion sur les options. Le DGER avance même l'hypothèse de « la rénovation de certains BEPA »... La conseillère précise qu'il s'agit de « mener la réforme dans l'intérêt des élèves pour qu'un maximum d'élèves obtiennent leur bac ».

Suite à de nouvelles interventions de notre part, le DG répond que « la réflexion est à mener pendant 18 mois et que le MAP pourra prendre des décisions qui lui seront propres ». La conseillère ajoute : « quand le Ministre dit qu'il faut prendre en compte les spécificités du MAP, celle-ci (NDLR : les taux de réussite comparés EA/EN) en fait partie ».

• Sur les MIS (mutations dans l'intérêt du service)



Ils ont répondu que leur nombre avait été limité le plus possible. Le DGER a indiqué qu'il avait un engagement écrit du DRH de l'EN que les cas seraient examinés individuellement. Selon la conseillère du Ministre, il ne resterait plus que 3 cas qui ne seraient pas encore réglés.

• Sur l'emploi précaire

Nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes et on peut même considérer que la réponse faite à notre demande de respect du droit n'est pas acceptable puisque les représentants du Ministre se sont contentés de dire qu'il fallait « reprendre un chemin vertueux vers le respect du droit », sans préciser aucun délai. Un comble dans un Etat dit « de droit » !!!

• Sur les régimes indemnitaires

Tout en rappelant « l'effort extrêmement conséquent » (13 millions) et « sans équivalent les années précédentes » fait par le MAP en 2007, la chef du SRH a indiqué que la décision finale pour les TOS avait été arrêtée

à 700 € ; que le MAP était allé au maximum de ce qu'il pouvait faire pour les personnels Formation/Recherche ; et que pour les agents logés par NAS, il y avait effectivement un blocage du fait des textes sur l'IFTS. Elle a toutefois ajouté que ce dossier était sur la table des négociations salariales en 2008 et qu'elle le portait personnellement devant la Fonction Publique.

• Sur les chauffeurs de car

La chef du SRH considère que ces agents relèvent au moins en partie des missions transférées (accueil, entretien) mais que les Régions sont désormais seules en position de décideurs (Confiantelles la tâche de transporter des élèves à des personnels transférés ?). Elle estime que le Secrétariat Général du MAP n'est pas en mesure d'imposer aux Régions une quelconque position sur ce dossier.

La conseillère du Ministre a dit qu'elle allait saisir le Ministre sur cette question.

Paris, le 18 février 2008

Les moyens supplémentaires obtenus à la fois pour l'année scolaire en cours (+ 2 M €) et pour préparer la rentrée 2008 (+ 130 ETP) ne permettent pas d'inverser le cours des choses puisque l'évolution de la DGH pour la rentrée 2008 reste négative (environ - 1%), mais ils devraient atténuer les reculs initialement programmés. Cette évolution est naturellement à porter au crédit de la mobilisation des personnels, qui ont agi ensemble à l'appel de l'intersyndicale pour refuser les attaques contre l'EAP.

L'intersyndicale Snetap-FSU / Sfoerta-FO / Syac-CGT / SUD Rural appelle les personnels à rester vigilants et à s'informer sur la traduction concrète dans leur région et leur établissement de l'attribution des moyens nouveaux. Elle les appelle à continuer d'agir ensemble pour défendre le service public d'enseignement agricole, pour maintenir et développer des parcours et des formations qui assurent la réussite du plus grand nombre d'élèves et pour exiger des conditions d'emploi décentes pour ses personnels. Elle les appelle à se tenir prêts pour les futures actions.

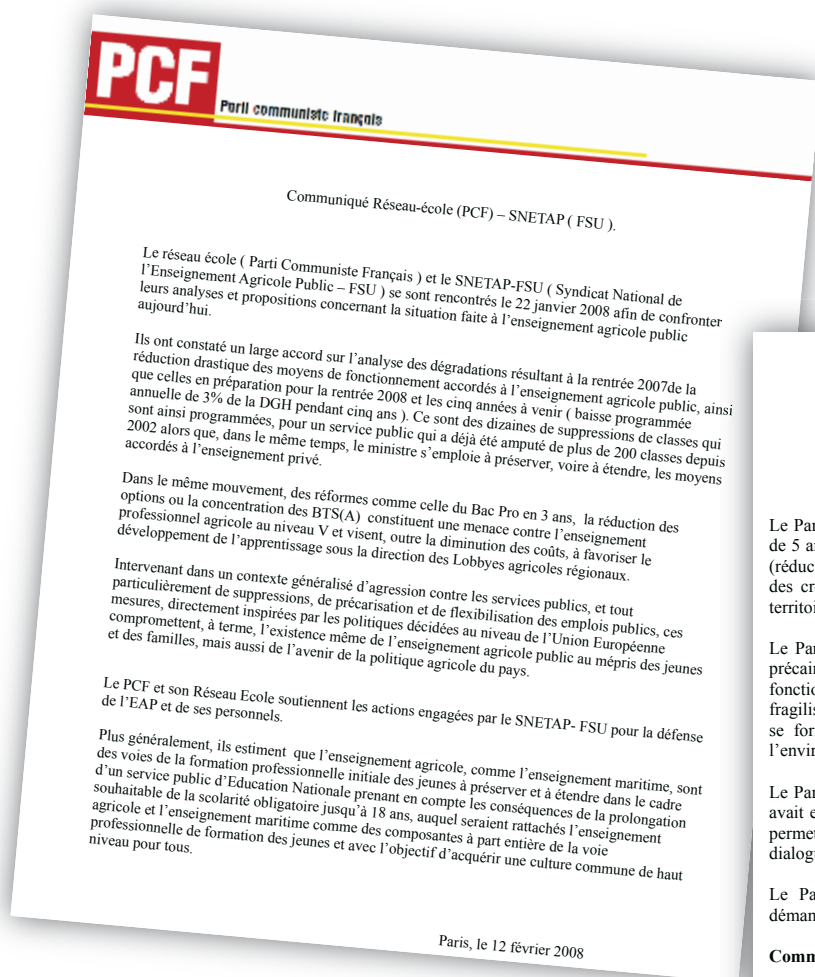
Mobilisation pour l'Enseignement agricole public Soutien officiel du PS et du PC

Le dernier Conseil Syndical National du SNETAP-FSU avait choisi de se placer résolument sous le signe de la poursuite de l'action. Ainsi les 22 et 23 janvier des élus nationaux ont été reçus en délégation aux sièges des principaux partis politiques (PC, PS, Modem, UMP), les Verts et la LCR n'ayant pas eu les moyens d'organiser de rencontre sur ces deux jours «d'interpellation publique» autour de la situation de l'Enseignement Agricole Public que nous avons décidé.

Ci-dessous les deux communiqués de soutien à l'EAP qui nous ont été transmis, ainsi qu'à l'AFP, par le PS, puis par le PC (en ligne sur

leur site internet respectif). D'autres engagements ont été pris par l'ensemble des représentants des partis rencontrés qui ont été attentifs et plutôt réceptifs quant à la situation pour le moins dégradée et inquiétante de l'enseignement agricole public. Nous ne manquerons pas de tenir informés les personnels de l'EAP des suites qui seront données (ou non) à ces rencontres politiques dans les semaines à venir. Contrairement à l'adage, non, les promesses n'engagent pas que ceux qui les croient, en tout cas pas dans notre conception de l'exercice bien compris de la démocratie représentative.

Frédéric Chassagnette



Année scolaire 2007- 2008 : nouvelle saignée pour l'enseignement agricole

Le Parti socialiste dénonce les graves reculs en matière d'enseignement agricole depuis plus de 5 ans. En effet, les coupes budgétaires, considérables dans l'enseignement agricole public (réduction de postes au budget 2008, réduction des postes ouverts aux concours et amputation des crédits des établissements) réduisent considérablement l'offre de service public sur le territoire.

Le Parti socialiste condamne la dérive de gestion du gouvernement qui privilégie l'emploi précaire par le développement des contrats en CDD et supprime les moyens de fonctionnement aux établissements. Il sacrifie la pérennité des situations des personnels et fragilise l'ensemble du système éducatif pénalisant ainsi les milliers de jeunes qui souhaitent se former dans les carrières liées aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement et de l'espace rural.

Le Parti socialiste regrette cette absence de réflexion et de projet, à la différence de ce qu'il avait engagé en 1999 avec la création de 2172 emplois dans l'enseignement, agricole public permettant de lutter efficacement contre la précarité des personnels tout en respectant le dialogue social.

Le Parti socialiste condamne cette logique qui s'inscrit dans un cadre plus large de démantèlement de l'enseignement public en général.

Communiqué du Bureau National

La FSU s'empare des questions environnementales

La FSU lance une réflexion sur le Développement Durable.

Le 31 janvier 2008, s'est tenu le premier séminaire. La FSU avait invité Yannick Jadot, Directeur des campagnes de GREENPEACE France et porte-parole de l'« Alliance pour la planète » au Grenelle de l'Environnement.

Le premier constat de Yannick Jadot est que la crise écologique s'est imposée en même temps que s'est mise en place l'idée que l'environnement est un bien public. Il y a enfin une prise de conscience – même insuffisante – des politiques. La campagne électorale pour la présidentielle était à ce titre symptomatique. Mais pour la droite, l'idée d'une véritable politique environnementale se heurte à l'écueil du libéralisme, et pour la gauche, qui fonde sa légitimité sur le social et l'emploi, c'est à sa difficulté d'y intégrer l'environnement.

Récupération de l'environnement

GREENPEACE considère que son combat, éminemment politique, ne doit cependant pas s'inscrire dans la dichotomie simpliste droite/gauche – même si l'association a, bien sûr, sa vision de la société. Ses membres déplorent d'ailleurs la perte du rapport de force social et politique car cela fait de l'environnement un sujet dépolitisé dans lequel s'engouffrent avec beaucoup de démagogie, industriels et groupes financiers : le groupe BP a, par exemple, dépensé, rien qu'en Grande-Bretagne, plus de 170 millions pour son budget communication, soit davantage que le budget de GREENPEACE dans le monde ! En France, la communication de TOTAL sur le thème de la protection de l'environnement est énorme alors que concrètement, il n'y a rien.

Le Grenelle de l'environnement

GREENPEACE a choisi de s'investir dans le Grenelle de l'Environnement, sans être dupe de la politique de Sarkozy. L'association pense qu'il est possible de faire avancer les choses

car les solutions existent, il faut simplement les mettre en œuvre.

Pour autant, un consensus sur le constat n'est pas un accord sur les solutions et il a fallu ne pas mécontenter des organisations comme le MEDEF ou la FNSEA afin d'obtenir ce consensus. C'est ce qui a entraîné la rupture.

Mais le Grenelle a eu aussi des impacts contradictoires : certains, comme la CGT, ont dû réfléchir à des questions auxquelles ils ne pensaient pas avant et cela a créé des liens entre associations.

L'échec du Grenelle de l'Environnement est sans doute dans le fait que les solutions proposées ne vont que vers l'économie : il n'y a pas eu de rupture lourde. Personne, en réalité, n'y est prêt. Pourtant il y a plus d'emplois dans les logiques écologistes que dans les logiques industrielles...

Enfin, l'absence de lettre de mission adressée au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables est la preuve que malgré ce Grenelle de l'Environnement, le gouvernement n'a pas de politique environnementale.

Quelle place pour l'éducation ?

L'éducation a été la grande absente du Grenelle. Et on voit bien aujourd'hui les tentatives de grands groupes pour entrer dans les écoles (McDo en Grande Bretagne par exemple...).

En ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture, en matière de formation professionnelle, ce sont des lobbies pro-industriels comme la FNSEA qui font passer leur idéologie dans les référentiels. La remise en cause et la modification des systèmes de production sont pourtant indispensables et c'est par un travail sur la formation des nouvelles générations que ces modifications se feront.

GREENPEACE cherche à travailler avec les organisations syndicales et nous, nous avons besoin d'expertise et d'appuis.

**Olivier Bleunven
Sylvie Debord**
(compte-rendu complet sur snetap-fsu.fr)

La rénovation des BTS un chantier

Lors de l'audience accordée au Secrétariat Général du SNETAP-FSU le 28 août 2007, le DGER a fait part de son intention, compte tenu des difficultés de recrutement constatées en BTSA, de réorganiser la carte des formations de BTSA – ce qui signifie que des classes de BTSA vont disparaître et que les classes restantes, de préférence situées près des villes universitaires selon lui, seront incitées à mieux s'inscrire dans le dispositif LMD (Licence, Master, Doctorat) en s'articulant avec des licences professionnelles. Depuis la rentrée 2007, la DGER a réuni un certain nombre de groupes de travail en vue de préparer les notes de cadrage des rénovations des BTSA en essayant d'y imposer ces orientations qui, si elles sont maintenues, auront de lourdes conséquences pour tous les BTSA dont les rénovations, selon les options, entreront en application de 2009 à 2012.



Une méthode très contestable

Sous prétexte de préparer les notes de cadrage des BTSA en recueillant les réflexions au plus près du terrain, la DGER convoque des groupes de travail⁽¹⁾ informels en amont de la procédure de rénovation. Même si elle assure que ces groupes de travail se veulent avant tout un lieu d'échanges et de concertation, leur statut pose problème. Ils ne sont en effet pas issus de la Commission Professionnelle Consultative, instance habilitée à donner son avis sur la création, l'actualisation ou la suppression de diplômes.



A bien mal engagé



Sans orientations clairement déterminées en CPC, un groupe de travail à la composition fluctuante et aux objectifs mal définis n'est qu'un simulacre de dialogue social. Le SNETAP a, à plusieurs reprises, dénoncé cette méthode et inscrit ce point à l'ordre du jour du CTPC du 28 février 2008 afin que les prises de décisions se fassent, comme il se doit, au sein de la CPC, du CTPC et du CNEA.

Des notes de cadrage à revoir !

La méthode adoptée par la DGER explique sans doute l'état d'ébauches des notes de cadrage des BTS « Viticulture-Cœnologie », « Anabiotech », « IAA », « Gestion Forestière », « Gestion et Protection de la Nature » et « Aménagements Paysagers », présentées lors de la CPC plénière du 4 décembre 2007. Elles ne comportent pas de rapport d'opportunité approfondi et retiennent des groupes de travail principalement les réflexions qui vont dans le sens des orientations définies par la DGER.

Des orientations lourdes de conséquences !

Ces notes de cadrage qui sont les

feuilles de route de la rénovation des BTS qui entreront en application à la rentrée 2009 comportent des éléments inquiétants.

La référence à la note de service de préparation à la rentrée 2008 dans chacune de ces notes, n'est pas pertinente.

Une note de service ne saurait donner les orientations de ces documents qui doivent rester le fruit des réflexions menées en amont.

Affirmer qu'une « attention toute particulière sera portée sur l'accueil en BTS de publics issus de différents baccalauréats afin de leur donner des conduites optimales de réussite » est tout à fait contradictoire avec la diminution du volume horaire prévu dans la rénovation (de 70 à plus d'une centaine d'heures en fonction des options de BTS) et avec la disparition des heures de mise à niveau.

Par ailleurs vouloir reporter - sans expertise pédagogique - une partie du programme des BTS en Licence Professionnelle ou dans les Certificats de Spécialisation n'est pas acceptable puisque cela remet en cause le caractère professionnalisant du BTS.

Resserrement d'options : attention danger !

Le secteur « Aménagement »

La pauvreté des éléments de cadrage présentés pour les trois BTS du secteur « Aménagement » (*Gestion et Protection de la Nature*, *Aménagements Paysagers* et *Gestion Forestière*) est révélatrice de la volonté de la DGER de regrouper les trois options au sein d'un seul et même BTS.

Le secteur « Transformation »

La note de cadrage du BTS Anabiotech est également révélatrice puisqu'elle présente l'industrie alimentaire comme première source de débouchés des titulaires de ce diplôme alors que, dans les faits, le secteur professionnel le plus concerné est celui des laboratoires prestataires de services.

Elle sous-estime l'atout essentiel de cette formation, à savoir l'adaptabilité des étudiants, et passe sous silence le fait que le groupe de travail avait insisté sur la non pertinence et même le danger à élaborer un tronc commun entre le BTS IAA et le BTS Anabiotech.

Le BTS Viticulture-Cœnologie

L'accent mis sur les compétences commerciales que devrait avoir un titulaire de ce BTS et appuyé lors de la Commission Nationale Spécialisée du 29 janvier 2008, dont l'ordre du jour portait sur le projet de référentiel professionnel du BTS Viticulture-Cœnologie, cache mal la volonté de la DGER de rechercher à tout prix un point commun avec le BTS Technico-Commercial « Boissons, Vins et Spiritueux ». Aurait-elle la volonté de fusionner ces deux options ?

La rénovation des différents BTS, telle qu'elle est engagée, risque de se faire au détriment de l'intérêt des étudiants. Au lieu d'identifier clairement les besoins des différentes branches professionnelles et les activités qui en découlent et de tenir compte d'arguments d'ordre pédagogique, la DGER cherche avant tout des transversalités, transversalités permettant de donner « plus de souplesse dans les parcours de formation et de faciliter la gestion au niveau régional » (propos du DGER lors de la CPC plénière du 25 septembre 2007).

Le SNETAP continuera, avec votre aide, à dénoncer une rénovation menée avec frénésie, au mépris de la qualité et de l'offre de formations que sont en droit d'attendre les étudiants !

Il poursuivra également le travail d'amendements aux projets en cours qu'il a pu transmettre à la DGER grâce aux remarques que vous avez envoyées au secteur « Pédagogie et Vie Scolaire ». Ce travail et la mobilisation de chacun sont indispensables pour infléchir les orientations actuelles de la DGER.

A noter au calendrier

11 mars 2008 : groupe de travail sur le BTS Productions Animales.

14 mars 2008 : groupe de travail sur le BTS Technico-Commercial.

25 mars 2008 : groupe de travail sur le BTS Technologies Végétales.

Marie-Madeleine Dorkel
Secrétaire générale adjointe

(1) — Les comptes-rendus de ces groupes de travail sont disponibles sur le site du SNETAP-FSU

Aucun Bac Pro en 3 ans à la rentrée 2008 dans l'Enseignement Agricole !

Le 5 février, le DGER a réaffirmé qu'aucun Bac Pro en 3 ans ne se mettrait en place à la rentrée 2008 dans l'Enseignement Agricole.

Il appartient maintenant à chaque section locale et régionale de vérifier que cet engagement soit tenu et de nous alerter en cas de problèmes.

Filière Laboratoire enfin des concours

Lors du boycott de la CAP du 22 novembre 2007, nous entendions protester contre la politique de recrutement au sein du ministère de l'agriculture et notamment pour la filière laboratoire : absence de concours depuis 2002 pour les techniciens et 2005 pour les Adjoints techniques. C'est la raison pour laquelle nous avons interpellé l'administration dans des courriers comportant des témoignages de collègues déplorant cette absence.

D'autre part, nous avons pu rencontrer la chef du service des ressources humaines qui nous a annoncé l'ouverture d'un concours pour le recrutement de 29 postes de Techniciens de laboratoire pour 2008 (12 en externe, 12 en interne et 5 réservés) auxquels s'ajouteront les promotions par liste d'aptitude.

Lors de la réunion du groupe de travail ATS (administratifs, techniques

et santé) interne au SNETAP, nous avons fait le point des revendications que nous défendons auprès de l'administration.

Ce sont :

- la formation pendant l'année de stage qui nous paraît indispensable,
- la question de la revalorisation de notre carrière avec un accès à la catégorie A notamment, mais aussi toute une réflexion sur la question de la promotion avec un ratio promu / promouvables qui permette effectivement aux collègues de la filière d'accéder au plus haut grade du corps.

Nous avons aussi réaffirmé que compte tenu des responsabilités, le niveau de recrutement dans la filière laboratoire se fasse à l'échelle 5.

Enfin, outre la question de l'alignement indemnitaire à terminer, il reste la question de la NBI, où dans le cadre de nos responsabilités, de manipulation de produits dangereux et toxiques, nous demandons (motion de congrès) son attribution pour la filière laboratoire.

Sur tous ces chantiers, nous entendons que des négociations s'ouvrent et c'est la raison pour laquelle nous allons solliciter une audience auprès du Secrétaire Général du MAP.

Sébastien Devalle
et Odile Célestin



Étude de l'Observatoire des Métiers sur les « B technique »

Dans le cadre du programme de travail arrêté par le conseil d'orientation de l'Observatoire des Missions et des Métiers (OMM) un groupe d'étude consacré aux « parcours professionnels des personnels de catégorie B technique » du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a été mis en place. Cette étude concerne donc les personnels techniques de catégorie B des différents secteurs du MAP : techniciens supérieurs MAP, contrôleurs sanitaires, TEPETA (IBA, documentation, vie scolaire) et techniciens de laboratoire enseignement (à l'exclusion des corps enseignement/recherche).

Cette instance a pour but de préparer au mieux l'évolution de ces métiers au vu de leurs représentations *in situ*, des compétences professionnelles, etc. Une enquête est en cours, certains d'entre vous ont été ou seront « interviewés ».

L'étude devrait être terminée fin 2008.

Espérons que le calendrier sera respecté et que les résultats qui en seront tirés iront vers une véritable reconnaissance de nos métiers.

Jackie Delorme
Représentante des techniciens
de laboratoire dans cette étude

Filière administrative le combat

L'année 2007 aura marqué un tournant, certes encore insatisfaisant, mais suffisamment significatif pour y voir quelques motifs d'espoir pour les agents de la filière administrative.

Depuis 7 ans, au fil d'interventions diverses, de manifestations, de boycotts de CAP, de pétitions, de courriers, le SNETAP-FSU n'a cessé de se battre pour faire progresser ces dossiers.



En cette année 2007, nous avons pris acte de 2 avancées notables : l'évolution des régimes indemnitaires et la revalorisation de l'indemnité de gestion pour les attachés d'administration, indemnité qui se trouve enfin au niveau de celle de nos collègues de l'Éducation Nationale.

Mais nous ne saurions nous contenter de ces avancées partielles, qui ne doivent pas masquer la subsistance de problèmes de fond.

**Harmonisation
des régimes
indemnitaires
et fusion des corps :
le compte n'y est
pas, loin de là !**

Nous avons sollicité l'ensemble des députés à la rentrée 2007 afin qu'ils interviennent auprès du Ministre, ce que près de 60 d'entre eux ont fait. Extrait de la réponse du Ministre : « Depuis 2007, les personnels ingénieurs, administratifs et techniques de l'enseignement ont bénéficié d'une amélioration significative de leur régime indemnitaire. L'ampleur de la mesure nécessitera néanmoins plusieurs exercices avant que l'harmonisation soit conduite à son terme. Par ailleurs, la fusion récente des corps de la filière administrative du MAP entre les différents secteurs d'emploi va conduire à une remise à plat du

doit s'accentuer



dispositif indemnitaire qui devrait permettre une accélération du processus d'harmonisation souhaité ». La fusion des corps devait permettre une égalité de traitement entre les personnels des trois secteurs (enseignement, services déconcentrés, administration centrale). La revalorisation annoncée pour l'année 2007 est une avancée sans précédent, mais l'administration ne s'en cache pas : les bénéficiaires profitent d'une gestion à l'économie visant à répondre aux objectifs du gouvernement de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux.

Dans le secteur de l'enseignement, la progression des régimes indemnitaires reste insuffisante pour assurer l'attractivité des métiers : au niveau des catégories B et C, trop de postes ne sont pas pourvus, faute de candidats et de recrutements. Dans les trois secteurs, trop de postes restent vacants, et sont « occupés » par des personnels en contrat précaire à 50 ou 70%. Ces remplacements à temps incomplet imposent des conséquences fâcheuses sur les charges de travail de l'ensemble des équipes administratives.

Concernant les Attachés d'Administration de l'enseignement, là encore subsiste un problème d'attractivité indéniable, lié en particulier à un niveau de prime non harmonisé et au sort des agents logés. Ces derniers subissent toujours le fait que l'Administration (Ministères de l'Agriculture et de la Fonction Publique) ne mette rien en œuvre pour

améliorer leur situation. Faire reconnaître tout ce qu'engendre le fait d'être logé par nécessité absolue de service reste une priorité pour les représentants que nous sommes : c'est pour cette raison que nous demandons une audience spécifique auprès du Secrétaire Général, Dominique Sorain, afin de connaître les intentions du Ministère en terme de poursuite de l'harmonisation des primes pour 2008, et de création d'un régime indemnitaire spécifique bénéficiant aux agents logés. Nous exigeons un plan de rattrapage indemnitaire digne de ce nom. Absence de primes (alors que le cumul logement + primes ne pose pas de problème pour d'autres catégories de personnels de direction !), permanences de nuit, de vacances, de week-end, déclaration de cet « avantage en nature » aux impôts, paiement de la RAEP (retraite additionnelle de la Fonction Publique), sont autant d'arguments objectifs que l'Administration doit prendre en compte. D'autant que certains collègues ne bénéficient parfois pas de conditions de logement idéales, et compatibles avec un bien-être indispensable quand vivre à l'intérieur de l'établissement est imposé une bonne partie de l'année (logements inadéquats à la constitution familiale, vétustes, localisation occasionnant des déplacements systématiques...). Ces éléments expliquent pour grande partie la présence d'un taux important de précaires contractuels sur les postes de gestionnaires.

D'autre part, le cas des postes renforcés (plusieurs attachés sectorisés dans un même EPL ou EPN) n'est pas réglé : seul un des attachés perçoit l'indemnité de gestion et la NBI, ce qui constitue une inégalité de traitement inacceptable.

Mouvement : de fortes craintes à court terme

La note de service sur le mouvement des ATS sortira courant février. Il sera indispensable d'être attentif à l'éventuelle disparition de postes : en effet, les fermetures annoncées de classes auront des effets négatifs à court terme sur les dotations en personnels administratifs. En parallèle, les effets des fusions à double niveau vont commencer à se faire sentir : la fusion des 3 corps, additionnée à la fusion des DDE et DDAF qui va être généralisée, entraînera la mise en commun de moyens et services qui limiteront sans aucun doute les possibilités de mutation. Rapprochements d'EPL, regroupements d'administrations, fusion des corps : il est à craindre que cette modernisation des politiques publiques ne fasse que renforcer le principe d'une mobilité subie, et non plus choisie.

Promotion : le spectre des « filtres » des IGIR

La fusion ne sera pas sans conséquence sur les modalités de promotion des agents de la filière administrative : en effet, pour les personnels des services déconcentrés et centraux, celles-ci doivent faire l'objet d'une proposition préalable du chef de service, et d'un « filtrage » par les IGIR (Inspecteurs Généraux Chargés de Mission Permanente d'Inspection Interrégionale), ce qui n'est pas le cas pour les personnels de l'enseignement : la fusion apporte une nouvelle donne car les agents devront avoir les mêmes modalités de promotion.

Le SNETAP-FSU et le SYGMA-FSU se sont d'ores et déjà prononcés pour que l'ensemble des adminis-

tratifs bénéficient des conditions de promotion appliquées dans l'enseignement, c'est-à-dire sans le filtre des IGIR.

Des requalifications et des concours insuffisants

Les concours externes de recrutement pour les catégories et B et C sont réduits à peau de chagrin depuis plusieurs années, ce qui engendre un nombre conséquent de postes vacants, et le maintien des contractuels qui les occupent dans une précarité inacceptable (contrats à 70 %), sans perspective d'évolution de carrière.

Cette situation devient difficilement supportable pour les équipes d'administratifs : les vacances de postes, non compensées à 100 %, occasionnent une certaine instabilité liée à la précarité des emplois, et imposent une désorganisation nuisant à l'efficacité des services. Il est inadmissible que de nombreux établissements ne disposent pas des équivalents temps plein que sont censées leur offrir des dotations déjà étiquées !

Quant aux postes d'attachés dans les 3 corps, les recrutés sont issus pour une part ridiculement basse des promotions de catégorie B (16 promus pour les 3 administrations en 2007, soit 0,8 % des promouvables !), de l'examen professionnel (7 reçus en 2007, tous issus des services déconcentrés), et des Instituts Régionaux d'Administration. Pour ces derniers, nombre de candidats ne cachent pas que les postes en lycée ne les attirent pas, et on comprend pourquoi !

C'est pour toutes ces raisons que les représentants du SNETAP (enseignement) et du SYGMA (administration centrale et services déconcentrés) resteront mobilisés : afin de faire entendre nos droits, afin que tous les personnels bénéficient de conditions de travail et de promotions acceptables, afin d'assurer le maintien et la défense d'un service public de qualité.

**Frédéric Chauvet
Dominique Martz**

Négociations salariales Déni de dialogue social

Le ministre de la Fonction Publique proposait initialement 0,5% d'augmentation du point d'indice le 1^{er} février et la mise en place de la « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (GIPA). Celle-ci consiste en une « usine à gaz » qui conduirait à accorder une indemnité différentielle, tous les 4 ans, aux agents qui auraient vu sur cette période leur pouvoir d'achat diminuer.

Au cours de la discussion, le ministre a dû tenir compte du rapport de forces et a fait évoluer ses positions sur un certain nombre de points, notamment :

- 0,3% en octobre s'ajoutant aux 0,5% initiaux au 1^{er} mars ;
- 1 à 4 points en catégorie C ;
- extension du champ de la mesure GIPA (extension aux 3 FP, examen de la situation d'une partie des non titulaires ; disparition du plafond de l'indice brut 985 au profit de l'échelle lettre B) ;
- réécriture de la partie concernant les carrières et la grille avec mention d'une « reconstruction » de la grille (revendication syndicale) ;
- affichage de « négociations annuelles ».

Cependant l'on reste très loin de ce que nous revendiquions. Ainsi avec 0,8% d'augmentation (moins de 0,6% en moyenne annuelle), l'inflation n'est pas couverte et le projet gouvernemental est bien de pérenniser durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations et à un écrasement de la grille ; les 1 à 4 points attribués en catégorie C correspondent en fait à ce qu'impliquera la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2008 et vont encore réduire l'am-

plitude du bas de la grille ; quant à la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat, elle n'a de raison d'exister que parce que le gouvernement prévoit de refuser durablement l'indexation du point d'indice sur l'inflation : une sorte de filet de sécurité qui n'interviendra que tous les 4 ans pour une partie des personnels (estimé à 17% des fonctionnaires).

Le ministre a indiqué qu'en l'absence d'un accord, le gouvernement prendrait ses responsabilités mais que dans ce cas, il n'exclutait pas de revenir à la version initiale de ses propositions : une forme de chantage peu compatible avec un vrai dialogue social.

Après avoir demandé aux organisations syndicales de se prononcer pour le 20 février sur le projet de protocole, le ministre de la Fonction publique a adressé le soir même, une nouvelle version de ce projet découpé en trois relevés de conclusions (« nouveau cadre de négociation sur les salaires », « indemnisation des comptes épargne-temps », « amélioration des politiques sociales »), un des relevés pouvant lui-même être découpé en plusieurs volets ; il apparaît par ailleurs que les textes ont été sur certains points sensiblement réécrits. C'est ainsi notamment qu'est réintroduite systématiquement la mention de suivi des accords réservés aux signataires, qui avait été abandonnée dans la précédente version. Manifestement des tractations ont eu lieu avec des interlocuteurs soigneusement sélectionnés.

La FSU, FO, la CGT et Solidaires ont refusé de signer ces « accords ».

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

Infirmières en colère

Avec 165 infirmières dans l'enseignement agricole, point n'est besoin de calculs savants pour se rendre compte que tous les établissements ne sont pas pourvus d'un poste d'infirmière. Certes, cet état est le fait d'un recrutement nettement insuffisant, mais reste la question du manque d'attractivité de notre métier au sein de notre ministère de tutelle.

Sur le plan des carrières tout d'abord : malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas d'accès à la catégorie A. Aujourd'hui la prise en compte de nos missions, de nos responsabilités et de nos années d'études doit poser résolument la question de la poursuite de notre carrière en catégorie A. Or, force est de constater qu'à ce jour, cette demande n'est toujours pas entendue par le MAP.

Sur le plan indemnitaire ensuite : les infirmières logées, malgré toutes leurs contraintes, ne bénéficient pas d'un régime indemnitaire équivalent à celui des autres personnels de catégorie B du ministère. Elles ont en particulier été tenues à l'écart de la revalorisation opérée en 2007.

A cela s'ajoutent des tentatives qui, même si elles sont rares, méritent d'être signalées, de remise en cause de notre horaire de travail en interpellant la circulaire du 6 décembre 2001, pourtant sans ambiguïté. Nous rappelons que ce texte prévoit que nous effectuons 36 heures de service à l'infirmierie auxquelles s'ajoute un forfait de 4 heures que nous gérons librement. Rappelons aussi que les infirmières logées effectuent 3 nuits par semaine.

Pas étonnant, donc, que les infirmières aient le moral au plus bas et que certaines quittent le MAP pour des carrières bien plus attrayantes.

La balle est dans le camp de notre ministère qui doit entendre le message fort lancé par les infirmières.

Dans les prochaines semaines, nous demandons à être reçues par le Secrétariat Général du ministère avec la volonté d'entamer de véritables discussions, qui au-delà de l'écoute, devront apporter des réponses concrètes au profond malaise des infirmières.

Elizabeth Lagadou

La hors Quelques

Origine

Créée en 1989 par le plan de revalorisation de la fonction enseignante (plan Jospin), la « hors classe », si elle prolonge la carrière, qui auparavant se terminait au 11^e échelon de la classe normale à l'âge moyen de 47 ans, constitue de fait un deuxième grade des corps, rompant avec le principe de carrière cylindrique que nous avons toujours revendiqué.

Cylindre ou pyramide ?

Par carrière cylindrique, nous signifions que la carrière monte, plus ou moins vite, le long d'un cylindre et donc, après une durée suffisante, tous les titulaires du corps peuvent atteindre le sommet en 30 ans environ (moins s'ils obtiennent des avancements améliorés : grand choix ou choix). Tout le monde était donc assuré de prendre sa retraite sur la base du dernier échelon avec une durée maximum de carrière de 30 ans et 6 mois.

Par carrière pyramidale, nous signifions que, plus la carrière s'élève, moins il y a de places et donc moins de promotions possibles.

Hors classe : goulet d'étranglement

Dans les corps concernés, après une carrière cylindrique commune jusqu'au 11^e échelon, un décret prévoit le changement de système pour la promotion de grade en utilisant le ratio promu / promouvables mis en place par le décret n° 2005-1090 du 01 septembre 2005.

Pour les enseignants (PCEA et PLPA), ce ratio a été fixé à 6% pour l'année 2006 par arrêté du 13 janvier 2006.

Pour 2007, il a été de 6% pour les PLPA et devait être 7% pour les PCEA. **Malgré ses affirmations, l'administration n'a pas fait son travail, elle n'a pas modifié l'arrêté.**

Pour 2008, nous sommes toujours en attente de l'arrêté. Nous exigeons une nette augmentation du ratio pour rattraper l'engagement pris en 2007 et non tenu.

Pour accéder à la hors classe, il faut répondre :

1 - pour les PCEA, à deux critères : avoir atteint le 7^e échelon de la

classe

infos pour mieux comprendre sa carrière

classe normale et avoir 7 ans au minimum d'ancienneté dans le corps des PCEA ;

2 - pour les PLPA, à un critère : avoir atteint le 7^e échelon de la classe normale.

La « hors classe » constitue un grade supplémentaire.

La valeur de 6 % du ratio pro-pro (promus/promouvables) est une décision autoritaire de l'administration fixée en 2006.

Si l'administration, après de multiples interventions de notre part, avait accepté l'augmentation du ratio à 7 % pour les PCEA en 2007, elle n'a pas tenu parole.

Pour 2008, compte tenu des particularités de constitution du corps de PLPA et de du non-respect de l'engagement pris pour les PCEA, nous demandons une forte augmentation du ratio promus / promouvables.

Les heureux élus à la « hors classe » sont proposés sur la base d'une liste d'aptitude : son objectif est de classer les agents. Le nombre de points n'a donc pas de valeur absolue.

Dans le grade « hors classe », la carrière devient parfaitement cylindrique puisqu'il n'y a qu'un rythme d'avancement : il « suffit » d'avoir été proposé par la CAP et d'être suffisamment « jeune » pour disposer du temps nécessaire à l'accès au dernier échelon.

Et le Snetap ?

Tout en prenant acte de cette mesure de revalorisation de la carrière, le SNETAP a toujours revendiqué le principe d'une carrière cylindrique accessible à tous, par intégration des derniers échelons de la « hors classe » dans la grille de la classe normale.

Chacun mesure bien combien la décision est politique, tant en terme de coût (actifs + retraités), qu'en terme de conception de la gestion des personnels ; la carrière cylindrique étant par ailleurs considérée comme antinomique de la prise en compte du « mérite » individuel.

Confrontés à la nécessité de faire des choix, les représentants du SNETAP en CAP s'opposent à l'arbitraire ou au favoritisme et permettent à un maximum de collègues de bénéficier de cette promotion avant leur retraite.

Pour ce faire :

- Nous avons obtenu l'établissement d'un barème fondé sur des critères objectifs et connus de tous, ce qui limite le fait du prince mais ne l'abroge pas, l'administration s'arrogeant le droit de nommer quelques collègues « hors barème » (dans la limite de 8 % des nominations).

- Nous veillons à vérifier l'âge de nos mandants afin de permettre aux plus âgés d'accéder à la « hors classe » avant leur départ à la retraite et ainsi de bénéficier d'une revalorisation même s'ils n'ont pas la possibilité d'atteindre le dernier échelon.

- Pour cela, n'oubliez pas de compléter votre dossier administratif et la fiche syndicale de promotion jointe dans ce bulletin.

Quel futur possible ?

Nous aspirons aujourd'hui à être promus à la hors classe. Les années passent..., la retraite devient proche pour beaucoup... et nous nous inquiétons, compte tenu des risques de régression, de la pension que nous allons bientôt percevoir.

Si jusqu'à présent la quasi-totalité des agents a pu être promue à la « hors classe » avant de partir en retraite, la donne va changer avec la vague de départs massifs qui s'annonce entre 2006 et 2010.

Avec la nouvelle règle d'accès en vigueur à compter de 2006, le passage à la « hors classe » concerne un nombre d'agents représentant 6 % du ratio « pro-pro » de la classe normale,

Cette valeur ne permettra pas à tous les collègues de bénéficier de la promotion qu'ils attendent légitimement, provoquant ainsi une véritable rupture du principe d'égalité devant la carrière.

Il faut donc faire bouger les choses !

Quel futur possible dans le cadre actuel : simulation

- Vous êtes né(e) en : 1952, 1953, 1954, 1955, 1956.

- Vous voulez partir à la retraite à 60 ans à l'indice terminal de la « hors classe » (indice 782) le : 1^{er} sept. 2012, 1^{er} sept. 2013, 1^{er} sept 2014, 1^{er} sept 2015, 1^{er} sept 2016.

- Vous devez donc accéder au 7^e échelon de la HC avant le : 1^{er} mars 2012, 1^{er} mars 2013, 1^{er} mars 2014, 1^{er} mars 2015, 1^{er} mars 2016.

- Il faut (ou bien, il fallait) donc accéder au 6^e échelon de la HC avant le : 1^{er} mars 2009, 1^{er} mars 2010, 1^{er} mars 2011, 1^{er} mars 2012, 1^{er} mars 2013.

Le reclassement dans la HC se fait à indice égal ou immédiatement supérieur.

Si vous êtes, comme la majorité des promus, au 11^e échelon du corps, vous serez reclassé(e) au 5^e échelon de la HC.

Si vous avez, comme la majorité des promus, plus de 3 années d'ancienneté dans le 11^e échelon, vous accéderez aussitôt au 6^e échelon de la HC.

Il faut (ou il fallait) donc être promu à la HC avant le : 1^{er} mars 2009, 1^{er} mars 2010, 1^{er} mars 2011, 1^{er} mars 2012, 1^{er} mars 2013.

Et donc être sur la liste des promus de l'année : 2008, 2009, 2010, 2011, 2012.

Vous êtes, à juste titre, préoccupés car nous avons des difficultés pour faire des perspectives.

Il n'est pas nécessaire d'être promu trop jeune à la HC. Le critère majeur à prendre en compte est bien l'ancienneté dans la carrière. Il faut rester au moins 6 mois au dernier échelon pour que le montant de la pension soit calculé sur ce salaire.

Cette ancienneté est actuellement appréciée via l'échelon atteint par l'agent et l'ancienneté dans cet échelon : 10 points par échelon jusqu'au 10^e, 30 points pour le 11^e et 5 points par année dans le 11^e. Nous avons obtenu le maintien des 30 points pour le 11^e : l'accès à cet échelon est un critère discriminant fort.

Compte tenu des inégalités liées aux changements d'échelon, il est vrai que ce critère reflète imparfaitement l'ancienneté dans la carrière. Les collègues qui, pour des raisons diverses, ont eu une carrière « lente » sont clairement défavorisés. Vous savez que nous demandons à connaître la date d'entrée dans la fonction pour les avancements d'échelon. Nous n'avons pas encore obtenu satisfaction. Cette ancienneté dans la fonction doit être prise en compte.

Quelles solutions proposer ?

Notre revendication de fusion de la « hors classe » et de la « classe normale » qui permettrait en outre une revalorisation des débuts de carrière, garde évidemment toute sa pertinence et est seule à même d'offrir des garanties durables à l'ensemble des collègues grâce à la création d'échelons supplémentaires.

Mais d'autres solutions peuvent immédiatement être mises en œuvre pour faire face aux problèmes actuels de la démographie du corps. Ces solutions ne sont pas à prendre isolément mais complémentaires. Elles résident dans :

- L'augmentation numérique du corps notamment par la titularisation, avec créations d'emplois, de tous les agents contractuels en fonction, ce qui augmente l'effectif de la « classe normale ».
- L'élargissement de l'accès à la « hors classe » par exemple en augmentant le ratio « pro-pro » portant l'effectif de la « hors classe » à 18 % de l'effectif de la « classe normale » pour tenir compte des particularités des PCEA et PLPA : entrée tardive due à l'absence de concours, pyramide des âges, intégration du 1^{er} grade...

Avec la FSU, nous ferons le maximum pour que, sur cette question qui concerne les corps enseignants mais également l'ensemble des corps de fonctionnaires, le gouvernement mette en œuvre les réponses appropriées.

Les élus SNETAP des CAP PCEA et PLPA

Pour appuyer votre demande, remplissez et renvoyez la fiche ci-jointe.

La formule est intitulée "Liste d'aptitude à la Hors Classe des PLPA, PCEA". Elle contient des champs à remplir pour les données personnelles de l'agent (nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse, téléphone, email) et des sections pour les "Aptitudes de base" (niveau de formation, expérience professionnelle, etc.) et les "Aptitudes d'expertise" (compétences spécifiques, etc.).

Régularisation des travailleurs sans-papiers



Des personnes vivent en France sans papiers, leurs enfants vont à l'école. Souvent elles travaillent, leurs employeurs veulent les garder. Mais la politique du gouvernement réduit ces personnes à des objectifs chiffrés : 15 000 expulsions en 2004, 28 000 en 2010 ! Pour atteindre

des quotas, les services de l'Etat se livrent à des arrestations massives et à des convocations pièges.

L'objectif actuel de 25 000 expulsions incite à « faire du chiffre » à tout prix, à se livrer à une chasse accrue aux sans-papiers au détriment des autres missions de la police. Cette politique criminalise aussi bien des élèves que des travailleurs, bien intégrés dans leur école, dans leur entreprise. La plupart de ces employés sont indispensables au maintien, au développement de leur entreprise. Des associations, des travailleurs, des militants syndicaux, RESF (Réseau Education Sans Frontières) s'opposent à cette chasse, indigne des valeurs républicaines, qui de plus, constitue une aberration économique.

Une circulaire raciste à combattre

Comme il l'avait annoncé, le gouvernement vient de transmettre aux préfets une circulaire d'application accompagnée de deux listes de métiers dits « en tension ».

Cette circulaire devrait permettre aux préfets de délivrer une autorisation de travail à des étrangers notamment non qualifiés travaillant dans le bâtiment, le nettoyage, la restauration, l'aide à la personne... Mais cette liste de 150 métiers est réservée aux seuls... ressortissants des nouveaux pays qui viennent d'intégrer l'Union Européenne.

Elle exclut donc, délibérément, des milliers de travailleurs sans papiers, notamment africains et asiatiques, qui travaillent déjà depuis des années et des années dans ces secteurs, cotisant aux caisses d'assurance maladie, de retraite, de chômage..., déclarant leur revenu et payant des impôts.

Avec la publication de cette circulaire et des listes qui l'accompagnent, le gouvernement a donc décidé d'interdire de travail, et donc de les chasser des postes qu'ils occupent déjà, des travailleurs « sans papiers » au motif qu'ils ne sont pas européens.

Cette politique porte un nom.

C'est une politique raciste.

Premier recul du gouvernement

Face à la mobilisation croissante des travailleurs « sans papiers » et de leurs soutiens (grèves, manifestations et marche du 21 décembre 2007 sur Matignon), le gouvernement vient d'effectuer un premier recul.

La nouvelle circulaire rectificative invite les patrons de « bonne foi » ayant embauché des travailleurs sans-papiers à se présenter en Préfecture pour obtenir leur régularisation.

Ce recul gouvernemental ouvre une brèche. Les syndicats, les associations doivent s'en saisir pour rendre effective cette régularisation par le travail afin qu'elle ne soit pas conditionnée par les intérêts et les choix du seul patronat. En toute cohérence, cette circulaire du 07 janvier 2008 doit stopper la vague de licenciements de travailleurs sans-papiers en cours depuis le 1^{er} juillet et permettre leur réintégration.

Travailleurs sans papiers, syndicats, associations, renforçons et élargissons la mobilisation pour la régularisation globale de tous les travailleurs sans papiers.

Participons aux diverses manifestations contre les arrestations massives, contre l'enfermement dans des centres de rétention administrative, contre l'expulsion de personnes qui vivent et qui travaillent en France depuis des années et qui y ont leurs attaches privées et familiales.

**Sans-papiers,
c'est une situation
administrative,
ce n'est pas un crime !**

**Le Comité permanent
« Vie Internationale »
Jean Molins**

Signez la pétition « NON à la directive de la honte ! »

C'est une pétition initiée par le C.I.M.A.D.E. et soutenue par la FSU.

Entre les 27 états membres de l'Union Européenne les durées de rétention varient de quelques jours, de quelques mois voire de quelques années.

La France a la durée légale de rétention la plus basse d'Europe (32 jours) contre 18 mois en Allemagne et une durée illimitée dans 7 autres états (Pays Bas – Royaume Uni – Suède – Danemark ...).

Les ONG et en particulier le CIMADE, les Églises s'opposent à ce projet européen, à l'harmonisation à 18 mois.

L'enfermement des sans papiers deviendrait alors le mode normal de gestion des migrations par un système quasi-pénitentiaire. Actuellement en France, il y a obligation de diligence de la part des autorités sinon les personnes sont libérées devant le juge au bout de 32 jours. De plus, la directive européenne instaurerait une interdiction de retour en Europe avant 5 ans.

Cette directive entraînerait un grand changement en France puisque l'interdiction de territoire fait suite à une condamnation pénale et non pas à des mesures d'expulsion liées à des séjours irréguliers.

On irait vers un système à double peine : durée rétention 18 mois et interdiction séjour pour 5 ans.

Encore une fois l'harmonisation au niveau européen se ferait par le bas.

**Signons TOUS la pétition
« Non à la directive de la honte »
soutenue par la FSU.**

Site : <http://www.cimade.org/>

**Le Comité permanent
« Vie Internationale »
Jean Molins**

Laïcité

Que cachent les attaques présidentielles ?

La « politique de civilisation » sarkozienne entend donner un rôle prépondérant au curé et au pasteur.

Si la volonté de dévalorisation du rôle des enseignants est un fait, quel projet de société cache cette exacerbation du rôle des représentants des religions monothéistes par le président de la République ?

 Le président de la République se livre à de sévères attaques contre la laïcité.

Hélas attendues et redoutées avec son élection...

L'ex-ministre de l'Intérieur et des cultes, avant de devenir président, nous en avait donné un avant-goût. Il avait alors institué le Conseil national du culte musulman, instance de dialogue censée pallier le désengagement de l'Etat dans les quartiers à forte concentration musulmane.

Il avait aussi permis l'introduction de l'article 89, dans la loi relative aux libertés locales du 13 août 2004, celui-ci donnant aux communes l'obligation de financer l'accueil des enfants y résidant mais scolarisés dans des établissements privés sis sur une autre commune...

Ces premières manifestations anti-laïques avaient conduit le SNETAP à les condamner dans sa motion de congrès d'Amiens et à réitérer l'affirmation de son attachement à la loi de 1905 dans la motion du congrès d'Albi.

En ce début d'année, outre la pesante ostentation présidentielle à faire état de ses croyances religieuses, par trois fois à Latran, à Riyad et lors des vœux aux représentants des religions, Nicolas Sarkozy a développé le principe de la laïcité « positive » et a considéré les religions comme un « atout ». Aussi a-t-il affirmé que « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en

approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. »

Ces déclarations tiennent de l'imposture !

Par cette substitution du curé à l'instituteur, Sarkozy ne remet pas seulement en cause la laïcité mais aussi la Constitution et la République afin de provoquer ce qu'il qualifie de « rupture ». Celle-ci se caractérise par des objectifs non dissimulés de « sacrifice » qu'il a déjà cherché à impulser auprès des jeunes générations par la lecture de la lettre de Guy Môquet. Il engage la société vers de nouveaux renoncements aux acquis sociaux – retraite et assurance maladie – et à l'abandon à toute ambition éducative par les réformes régressives en cours – Bac

pro en 3 ans, fusion des séries des baccalauréats généraux...

Une orientation qualifiée de « politique de civilisation », où la grande masse des citoyens ne sera plus qu'une « ressource humaine » tandis qu'un nombre réduit d'individus accumulera richesses, crédits d'impôt et exonérations fiscales et de charges sociales diverses, se profile. Cependant, la République, en donnant foi en l'homme, demeure le principal obstacle au projet de Sarkozy. Construite autour des valeurs universelles de fraternité et d'égal accès de tous à l'instruction gratuite, émancipatrice et libératrice, elle a créé les services publics. Ceux-ci sont peu à peu démantelés avant d'être livrés au marché sous l'appellation de services d'intérêt économique général (SIEG), tels que définis dans le traité constitutionnel modifié de l'Union Européenne.

Pour aboutir plus sûrement à ce nouvel ordre anti-social, le président tient le peuple français à l'écart du choix de société qui s'opère en lui refusant notamment la voie référendaire sur le projet de traité européen modifié. Il entend par ailleurs reporter sur les religions le rôle de régulation sociale jusqu'ici assumé par l'Etat, ainsi la fraternité

et la solidarité se transformeraient en charité entre pauvres pour compenser et apaiser l'âpreté des politiques conduites, les injustices subies, et l'espoir d'une vie meilleure serait renvoyé dans « l'au-delà ».

C'est cette transformation néolibérale et anti-laïque de la société et de la République qu'il entend opérer dans l'exercice de ses mandats de président de la République et, à partir de juillet 2008, à la présidence française de l'Union Européenne.

Cette omniprésence du président et ses imprécations populistes et démagogues ainsi que ses violations répétées de la laïcité, ont pour point commun de converger vers cette restauration de pouvoirs partagés entre les (nouveaux) « aristocrates » et les ministres des cultes.

La défense de la laïcité doit dépasser le cercle restreint des intellectuels, elle est notre assurance à tous, administratifs, ingénieurs, enseignants, élèves, formateurs, techniciens et adjoints techniques, d'un monde fondé sur l'universalité, garante de la fraternité entre les hommes et de leur émancipation.

Serge Pagnier

Biodiversité condamnée

Le SNETAP en appelle à votre soutien !

L'association Kokopelli, poursuivie pour distribution de graines potagères anciennes non inscrites au catalogue officiel, est condamnée à verser 12 000 € au grainetier Baumaux et 23 000 € à l'Etat et à la fédération des industriels de la semence.

On se souvient des campagnes conduites par les industriels de la semence contre l'usage de semences fermières et le tri à façon qui visaient alors à garantir aux semenciers le monopole des semences utilisées et les gains correspondants.

Ce jugement, aujourd'hui, tend à pousser cette logique à un autre niveau et renvoie la nécessaire préservation de la biodiversité aux rangs des « bonnes intentions » des actes pris au Grenelle de l'environnement.

L'Etat français, malgré les affirmations des scientifiques, de l'UE, de l'ONU, quant à l'urgence à préserver la biodiversité, refuse l'accès de chacun aux semences anciennes.

Les industriels de l'agro-affairisme ont en lui un allié, ce qui doit nous conduire à douter de ses intentions sur le sort qu'il entend réserver à l'actuel moratoire sur l'utilisation de semences OGM.

Sans tarder et avant que d'autres renoncements de l'Etat, face aux appétits financiers et monopolistiques des industries, ne se fassent jour, le SNETAP appelle les citoyens et ses militants à refuser toutes nouvelles dérives et à signer la pétition sur le site : <http://kokopelli.asso.fr>

SP

Rattachement de l'Enseignement agricole à un ministère unique de l'Education



Consultation des adhérents du SNETAP sur l'orientation votée le 8 novembre 2007 par le Congrès d'Albi

Prenant en compte les débats soulevés par plusieurs congrès régionaux préparatoires au Congrès national, les débats de la commission du secteur *Politique scolaire et Laïcité* réunie pendant le Congrès national, ainsi que la constante dégradation de l'EAP orchestrée par les gouvernements de droite depuis 5 ans et qui va encore s'amplifier pendant les 5 années à venir (Cf. la note de service du 21 septembre 2007 relative à la préparation de la rentrée 2008 et des suivantes), la motion d'orientation générale du Congrès d'Albi (adoptée le 8 novembre 2007, à l'unanimité moins 5 abstentions) – qui fixe les orientations du SNETAP pour la période qui s'étend jusqu'au prochain congrès – comporte le mandat suivant :

- Estimant que le ministre de l'Agriculture et la DGER n'assument plus correctement la responsabilité de la tutelle de l'enseignement agricole qui leur a été confiée, le Congrès d'Albi considère que cette tutelle devrait être confiée à un ministère unique, en charge de toutes les composantes du service public d'éducation (Education nationale, Enseignement agricole).
- Le Congrès décide d'organiser une consultation de l'ensemble des adhérents sur cette orientation, en leur four-

nissant préalablement un document d'information, afin de leur permettre de se prononcer sur la base d'une information complète.

- Dans l'hypothèse d'une réponse favorable des syndiqués, le Congrès mandate le Bureau National pour s'adresser aux autorités concernées et demander l'ouverture de négociations sur les modalités du rattachement afin de préserver les spécificités positives de l'enseignement agricole.

Afin de mettre en œuvre ce mandat, le Bureau National a décidé des modalités et du calendrier suivants :

- Organisation de réunions interrégionales, avec la participation de membres du Bureau National, à l'intention des secrétaires régionaux, départementaux, des secrétaires de section et des élus nationaux (secrétaires catégoriels, élus CAP, secrétaires de secteur) de la fin janvier à la mi-mars 2008.

Ces réunions visent à rappeler l'analyse, les différents arguments et débats qui ont conduit les congressistes à adopter le mandat de changement de tutelle ministérielle de l'Enseignement agricole, afin que chacun se les approprie le plus complètement possible (sont particulièrement ciblés comme participants tous ceux qui n'étaient pas présents au congrès d'Albi, mais la présence de TOUS les secrétaires de section et/ou de leurs adjoints est éminemment souhaitable).

→ Diffusion du document de consultation sur le mandat du Congrès d'Albi à l'ensemble des adhérents du SNETAP vers la fin janvier 2008*.

→ Organisation d'Assemblées Générales de syndiqués dans les EPL entre la mi-mars et la fin avril (selon le calendrier de vacances de chacune des zones). Ces AG doivent permettre aux secrétaires de section d'informer les syndiqués sur les raisons qui ont conduit à l'adoption de ce mandat par le Congrès d'Albi. Après présentation de cette analyse, il est souhaitable qu'un débat s'instaure entre les syndiqués de l'EPL afin que chacun puisse exprimer son point de vue et que cet échange nourrisse la réflexion des uns et des autres avant le vote.

→ Organisation du vote des adhérents sur le mandat du Congrès d'Albi du 5 au 15 mai 2008.

→ Envoi des votes à la commission de contrôle par les secrétaires de section le 16 mai (cachet de la poste).

→ Dépouillement des votes par la commission de contrôle le 27 mai et publication des résultats.

Le Bureau National
Paris, le 10 janvier 2008

* Diffusion faite début février via les secrétaires de section, qui ont reçu autant d'exemplaires que de syndiqués dans la section.

